



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180618-BUR-AG-18-039-
DE
Date de réception préfecture : 25/06/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 18 juin 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition de deux midi-bus thermiques - Plan de financement

L'an deux mille dix-huit, le 18 juin à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Acquisition de deux midi-bus thermiques - Plan de financement

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du 15 décembre 2014 approuvant l'adhésion à la Centrale d'Achat de Transport Public ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la délégation de service public des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 décembre 2012, l'engageant à renouveler son parc de véhicules ;

Considérant le budget annexe des transports 2018 ;

Considérant le contrat d'agglomération 2018 en date du 21 novembre 2017 ;

Vu le rapport du Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 18 juin 2018

OBJET : Acquisition de deux midi-bus thermiques - Plan de financement

APPROUVE
(A l'unanimité)

Le plan de financement de ce projet, comme suit :

DEPENSES EN € HT 468 000

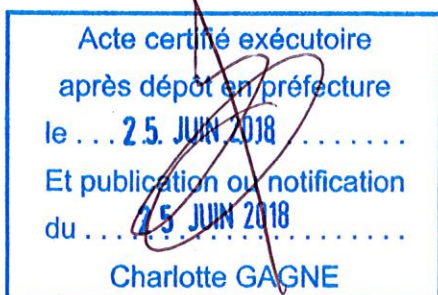
RECETTES EN € HT

Dotation Quinquennale 2015-2019 (Collectivité de Corse)	40%	187 200
Contrat d'agglomération 2018 (Collectivité de Corse)	14,96%	70 000
Autofinancement CAB	45,040%	210 787,20

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités de demande de subventions et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.